

## SEANCE DU 7 OCTOBRE 2014

Présidence : Madame Maria Guichard

En ce troisième conseil de l'année, la présidente salue la présence de :

Madame la Syndique,  
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
La presse et le public

### ▪ Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 20h04

### ▪ Appel

Le vice-secrétaire lit la liste des membres du conseil qui se sont excusés ou fait excusés :

Membres excusés : M. Jean-François Christen  
M. André Müller  
M. Jean-Michel Rey  
Mme Karine Ringgenberg  
M. Pierre-André Scheidegger  
Mme Sandra Sordet  
M. Pascal Uldry  
M. Fernand Veluz

Membre non excusé : Mme Marie-Joëlle Helfer-Cavillier

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du conseil régulièrement assermentés :

38 membres présents  
08 membres excusés  
01 membre non-excuse

### ▪ Quorum

Le nombre de conseillers élus assermentés étant de 47  
Le nombre de conseillers nécessaires pour le quorum est de 24  
Le nombre de conseillers présents est de 38  
Le nombre de conseillers participant au vote à main levée est de 37

**La présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci, selon les articles 29 et 79 al.10 du RC**

Le quorum étant atteint, la présidente déclare que le conseil peut valablement délibérer selon l'article 53 du RC

### ▪ Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 24 juin 2014

Selon l'article 58 du RC, toute proposition de modifications du PV doit parvenir par écrit à la présidente 3 jours avant le conseil

La présidente a reçu une demande de modification de la part de Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat, concernant son intervention sur le point no 3 du préavis 7/2014 sur la révision du règlement du conseil communal du 1<sup>er</sup> décembre 2007, dernière phrase du 2<sup>ème</sup> paragraphe. A la place du texte actuel, la modification suivante est à faire : **"Les autres modifications figurent dans le rapport de la commission ad hoc, elles ne nécessitent pas d'explication particulière.»**

**Q :** La présidente demande si cela est correct ?

**R :** Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat répond « oui »

La présidente procède au vote relatif à l'approbation du procès-verbal du 24 juin 2014 avec la modification demandée par Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

**D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil communal du 24 juin 2014 par :**

**32 voix pour**  
01 voix contre  
04 abstentions

▪ **Correspondance concernant le conseil communal**

La présidente informe avoir déposé sur chaque place une lettre d'information et des propositions de la part de M. Eric Strobino et son équipe d'Arti-puce, concernant la future disparition de leur commerce, je vous laisse le soin de la prendre avec vous et la lire tranquillement.

La présidente informe également avoir déposé le nouveau règlement sur lequel nous avons apporté une touche qui manquait, avec la page de garde et la table des matières.

Notre règlement communal a été très rapidement approuvé. Il a été envoyé en date du 20 août et approuvé 9 jours plus tard par la cheffe du département Mme Béatrice Métraux !

Nous pouvons être fiers du très bon travail effectué par la commission ad-hoc ainsi que la municipalité. La présidente les remercie.

La présidente procède à la lecture des différentes lettres de démissions du conseil communal, par ordre d'arrivée :

Mme Silke Gerlach (conseillère communale et membre de la commission des finances)

Mme Frédérique Vol (secrétaire du conseil communal)

Mme Anne Combes-Meylan (démissionne en tant que déléguée de la société de développement de St-Cergue, mais reste au sein du conseil)

Mme Arlette Devaud-Praz (conseillère communale)

La présidente informe que nous n'avons plus de viennent ensuite. Nous sommes actuellement 47 conseillers.

▪ **Informations du bureau, de la présidente**

**Communications de la présidente :**

Ces prochains jours et comme indiqué lors de notre dernier conseil vous allez recevoir une invitation pour la soirée d'information intitulée :

« Quel avenir pour la collaboration entre nos communes dans un cadre de plus en plus complexe : voie solitaire, collaborations intercommunales ou fusion ? »

le **mercredi 12 novembre prochain à 20h30 à la salle du Gossan de Genolier.**

Avec la participation de M. Laurent Curchod du service des communes de l'État de Vaud.

▪ **Informations de la municipalité (sans discussion, ni vote)**

**Mme Cornélia Gallay, syndique**

Donne une réponse à la question de M. Pierre-André Scheidegger posée lors du dernier conseil communal au sujet du fond de réserve sur les alpages. Il y avait un fond de réserve qui a été soldé en 2010 par un dernier amortissement pour les travaux de la toiture de Couvaloup de St-Cergue. En 2007, les subventions sur les alpages ont été modifiées, c'est donc l'ordonnance sur la contribution d'estivage du 14.11.2007 qui définit une contribution par rapport à l'utilisation du sol, ceci pour la charge de tête de bétail (UGBFG, unité de gros bétail consommant des fourrages grossiers). Actuellement, les subventions pour les chalets d'alpage se font par un autre principe comme expliqué lors du préavis n°8/2014 en juin dernier.

Deuxième information au sujet de l'étude sur la gouvernance touristique et le positionnement du périmètre St-Cergue-St-George : les bureaux qui ont été mandatés par le Conseil Régional

pour cette étude, ont déposé leur rapport final. Il va y avoir une présentation aux communes le 29 octobre dont vous aurez plus d'information lors du prochain conseil communal.

**Mme Cornélia Gallay, syndique**

Donne un point de situation sur l'état d'avancement des travaux en cours de la Halte St-Cergue-les Cheseaux, qui s'appellera la « Halte de St-Cergue-Les Cheseaux » dont l'avancement des travaux est présenté avec des photos. **L'inauguration officielle est prévue le samedi 6 décembre vers 11 heures sur place. La mise en service se fera avec le nouvel horaire des CFF le 14 décembre.**

Autre point de situation : l'état d'avancement du réservoir des Cheseaux, des photos sont présentées à l'écran, où l'on voit un chemin d'accès au chantier dans la forêt, qui est beaucoup plus large que ce qui va être réalisé plus tard. Le défrichage provisoire a dû être fait sur la totalité de la largeur. Le défrichage futur sera beaucoup plus faible. Photos de la conduite qui est prête pour la liaison direction Les Cheseaux-Dessous et la déchèterie.

**Mme Danièle André, municipale**

Donne des informations sur l'organisation de festivités. La première est la journée des aînés en date du 5 septembre consistant en une croisière sur le Rhône, de Genève à Verboix avec repas à Satigny. Cette journée était ouverte aux personnes à partir de 70 ans, la doyenne de la commune âgée de 96 ans était présente à cette sortie.

La deuxième journée de festivité était la journée communale du 14 septembre. Le but d'une telle journée est de réunir les nouveaux habitants ainsi que les anciens habitants de la commune, la soirée des nouveaux habitants ne se faisant plus. Environ 80 personnes ont répondu à cette invitation. La journée était répartie en 3 moments, la 1<sup>ère</sup> partie était une présentation du réseau d'eau faite par le responsable eau de la voirie et Mme la syndique en charge du dicastère des eaux, la 2<sup>ème</sup> partie était un apéritif offert par la commune et la 3<sup>ème</sup> partie un repas. Le repas a été entièrement préparé et servi par le chœur mixte que la municipalité tient à remercier chaleureusement pour son travail. La participation n'a pas été très élevée, ceci peut-être dû à une l'information insuffisante. Cette opération sera reconduite l'année prochaine, la société de Jeunesse s'est d'ores et déjà proposée pour aider.

**M. Paul Ménard, municipal**

Pas d'information à donner

**M. Pierre Graber, municipal**

Prends la parole et saisit l'opportunité de présenter son nouveau dicastère pour donner des informations sur l'énergie. Extrait d'un logiciel proposé par la Canton servant à donner des paramètres principalement sur les bâtiments communaux, il présente les données pour 2011 et 2013. La commune a baissé sa consommation d'électricité en 2 ans, pas contre le mazout a augmenté, la partie bois a augmenté également. La tendance est de remplacer l'électricité par le bois. En regardant la cible du canton, on s'aperçoit que l'on consomme 8 fois trop d'énergie à St-Cergue. La commune de St-Cergue est une commune de montagne. Elle consomme beaucoup plus de électricité.

Concernant le profil énergétique des bâtiments communaux, il est montré qu'au-delà de 150kWh il est urgent d'entreprendre des travaux de rénovation, nous voyons que les pires des bâtiments communaux sont la bibliothèque et le centre Vallon qui ne sont pas dans nos programmes d'investissement à court terme. Au niveau électricité, nous constatons que le Centre du Vallon consomme énormément (15,7%). La station de pompage Combe Froide consomme aussi énormément. 17 actions sont ressorties d'un sondage effectué par le canton.

M. Pierre Graber, donne ensuite des informations sur le projet de la nouvelle école. Certains points ont été réalisés, à savoir : une commission municipale a été désignée, l'étude d'implantation a été faite par DAR architectes SA, le programme des classes, la convention de reprise du bâtiment par l'AISGE, les directives vaudoises de construction pour l'école et l'UAPE et avons déjà 2 offres d'étude d'avant-projet et projet. Reste à faire le choix de procédure et la préparation du préavis pour le présenter au conseil communal en décembre.

**M. Martin Jaussi, municipal**

Nous communiquons la liste des futures manifestations :

15 au 19 octobre	Tir au cochon (ouvert à tous)
18 octobre	Fête de la Bière (organisée par la Jeunesse)
25 octobre	Repas de soutien à Samantha Gilliéron (moto neige)
01 et 2 novembre	Exposition ArTitude '14
8, 14 et 15 novembre	Chœur en Seine (Chœur mixte)
29 et 30 novembre	Marché de Noël
6 décembre	Téléthon
1 au 22 décembre	Calendrier de l'Avent
22 décembre	verre de l'amitié du calendrier de l'Avent
26 décembre au 4 janvier	Exposition Le Train des Fêtes 2014/2015

M. Martin Jaussi, municipal remercie les bénévoles du conseil qui ont donné un coup de main lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> août.

▪ **Approbation de l'ordre du jour**

La présidente ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

Elle n'a reçu aucune demande de modification des conseillers.

La présidente prend la parole et donne deux points à rajouter à l'ordre du jour :

**Point 3** Nomination d'un nouveau délégué pour la société de développement

**Point 4** Récusation art. 55 du nouveau règlement du conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe à l'approbation de l'ordre du jour tel que modifié.

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE**

**D'approuver l'ordre du jour par**

**36 voix pour**

01 abstention

▪ **Point n° 1 de l'ordre du jour**

**Nomination d'une secrétaire pour conseil communal**

La présidente informe que suite à l'annonce parue sur le site de la commune à la recherche d'une secrétaire pour le conseil communal, elle a reçu 3 dossiers très intéressants. Son choix s'est penché sur un dossier ayant le plus d'expérience dans le domaine administratif avec un parcours professionnel plus conséquent.

En plus elle connaît Mme Evelyne La Ferla, laquelle fait partie de son pool de curateurs.

La présidente lit le parcours de Mme Evelyne La Ferla dont voici le résumé :

Mme Evelyne La Ferla, mariée, deux enfants, vis à Arzier depuis 11 ans.

Son parcours professionnel débute en 1988 avec un apprentissage d'Employée de Bureau à l'Administration communale de Begnins. Une fois son CFC en poche elle se dirige du côté de Genève dans le monde des multinationales et internationales pour ses débuts professionnels. Engagée par une société américaine (DBM) pour qui elle a travaillé environ 4 ans. Puis part pour un séjour linguistique d'une année à New York, où elle a travaillé à 50% en tant que secrétaire durant un an en suivant des cours d'anglais.

De retour elle est engagée par Serono International SA où elle y est restée 12 ans. Durant cette longue période elle a acquis une solide expérience dans le secrétariat, mais aussi dans diverses organisations de voyages, de réunions, de conférences et d'événements en tout genre. Responsable également de gérer un pool de secrétaires qu'elle a engagé tout au long de ces années.

A la naissance de ses enfants en 2008, elle décide de se consacrer exclusivement à leur éducation et démissionne de Serono. Voilà maintenant 6 ans qu'elle a quitté le monde professionnel mais est restée connectée par le biais de mandats en tant que curatrice. Elle fait partie depuis un an de mon management de curateurs/trices, à la Justice de Paix de Nyon.

La présidente demande à Mme Evelyne La Ferla de s'avancer vers le bureau du conseil pour la présenter aux conseillers et ainsi être accueillie et assermentée.

**Mme Evelyne La Ferla est assermentée par la présidente, applaudie par les conseillers, puis remplace le vice-secrétaire pour prendre sa place de secrétaire du conseil communal.**

▪ **Point n° 2 de l'ordre du jour**

**Nomination d'un nouveau membre pour la commission des finances**

Suite à la démission de Mme Silke Gerlach, conseillère communale et membre de la commission des finances, la commission a besoin d'un nouveau membre pour être au complet.

La présidente ouvre la discussion et demande si il y a des candidats

La présidente donne la parole à M. Denis Berger.

Depuis le départ de Sylke j'ai eu l'occasion de parler à diverses personnes de ce conseil qui ont systématiquement refusés d'être candidats et finalement au début de la séance ce soir j'ai eu le grand plaisir d'avoir une personne qui a manifesté son intérêt en la personne de M. Olivier Krähenbühl qui est prêt pour accepter cette charge.

**Q :** La présidente demande à M. Olivier Krähenbühl s'il accepte la proposition.

**Q :** M. Olivier Krähenbühl demande à Madame la présidente si le fait de faire partie d'une autre commission, en l'occurrence à l'AISGE, ne pose de pas de problème.

**R :** La présidente répond que non, rien ne l'empêche de faire partie de ces deux commissions.

**R :** Alors, M. Olivier Krähenbühl accepte de faire partie de la Commission de Finances

**Pas d'autre candidat**

**M. Olivier Krähenbühl est accepté et est élu à l'unanimité par applaudissements.**

▪ **Point n° 3 de l'ordre du jour**

**Nomination d'un nouveau délégué pour la société de développement**

La présidente ouvre la discussion et demande s'il y a des candidats

M. Stéphane André prend la parole et souhaite proposer M. Arnaud André

**Q :** La présidente demande à M. Arnaud André si il accepte la proposition

**R :** M. Arnaud André accepte

Y a-t-il d'autres candidats ?

**Pas d'autre candidat**

**M. Arnaud André est accepté et élu à l'unanimité par applaudissements.**

▪ **Point n° 4 de l'ordre du jour**

**Traitement de l'art. 55 du nouveau règlement du conseil communal**

La présidente veut éclaircir cet article. Il m'incombe de commencer ce conseil avec le nouveau règlement du conseil communal et je voudrais répondre le plus délicatement possible à plusieurs demandes faites par des conseillers concernant une certaine gêne vis-à-vis d'un employé communal, M. Yvan Demierre, qui fait partie de la commission de gestion.

**Q :** La présidente demande à M. Yvan Demierre de se lever et de lui dire si il souhaite se récuser de cette commission de gestion ou pas.

**R :** M. Yvan Demierre prend la parole. Cette question lui a été posée il y a très longtemps par l'ancien syndic et par le boursier- Ne comprenant pas le conflit d'intérêts que cela pouvait poser, j'ai demandé plus de d'explications, la seule réponse que l'on m'a donné est que je pourrais éventuellement connaître le salaire d'un de mes collègues, cela m'a presque fait sourire, puisque je pense que c'est beaucoup plus compliqué que ça. Je ne pense pas que je vais aller spontanément au bureau voir le salaire de mon collègue. Depuis, M. Yvan Demierre n'a jamais eu d'autre argument qui plaidait en faveur de ce conflit d'intérêts, par contre ce qui m'a été également dit lors d'une même séance c'est qu'en tant qu'employé communal je savais des choses que d'autres ne savait pas. Ca je pense que c'est vrai, je pense que les employés communaux ont un regard plus pointu pour certains éléments, mais à mon avis c'est plutôt favorable à la commission et au conseil, personnellement je ne pense pas spécialement avoir le besoin de me récuser, d'autant que j'ai l'impression que la commission de gestion apprécie mon travail. Après à vous de voir, je me relierai à la majorité.

Sa réponse est claire, M. Yvan Demierre ne désire pas se récuser.

La présidente remercie M. Yvan Demierre pour ce complément d'information.

**Info :** La présidente informe l'assemblée de 2 choses claires en rapport à cet article.

1- Nous devons nous adapter à ce nouveau règlement même si cela n'est pas toujours facile ou évident au départ, il y a peu de choses qui changent par rapport à l'ancien, mais particulièrement sur cet article 55 (récusation) nous devons, dès maintenant et lors des futurs conseils, être transparents, n'importe qui de nous doit se récuser si il y a un conflit d'intérêt personnel ou matériel lors des préavis présentés.

2. Et d'autre part je voulais éclaircir le fait que n'importe quel employé communal a le droit de faire partie de n'importe quelle commission du conseil communal, même permanente, ceci a été vérifié auprès du Préfet du district par notre présidente pour en avoir le cœur net.

La présidente demande ce soir aux conseillers de voter à bulletin secret, pour ne pas mettre dans l'embarras quiconque, sur la légitimité de faire partie de la commission de gestion de M. Yvan Demierre.

**Q :** M. Yves De Garrini se lève et demande à la présidente la possibilité d'ouvrir la discussion avant la votation.

**R :** La présidente s'excuse de ne pas l'avoir mentionné.

La présidente ouvre la discussion.

**Q :** M. Yves De Garrini confirme les dires de M. Yvan Demierre, il n'y a pas de souci avec cet article 55, non seulement il concerne les commissions mais aussi l'ensemble des conseillers et demande si la présidente a obtenu une réponse du Préfet,

**R :** la présidente confirme l'avoir déjà mentionné, à savoir, M. Yvan Demierre a le droit de faire partie en tant qu'employé communal de n'importe quelle commission, même si celle-ci est une commission permanente.

**Q :** Mme Colette Nicolas Petermadl, demande pourquoi ne pas simplement faire une votation à main levée.

**R :** la présidente lui répond qu'il est préférable de la faire à bulletin secret, pour ne pas apporter plus de gêne, étant donné le sujet délicat.

**Q :** M. Benjamin Magnenat demande juste d'avoir une question bien claire pour que l'on puisse répondre d'une manière claire à la votation, afin que chacun l'assimile correctement.

**R :** D'accord la présidente demande de répondre par oui ou par non si M.Yvan Demierre doit rester à la commission de gestion. Donc, de voter sur la légitimité de M. Yvan Demierre auprès de la commission de gestion.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote.

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Pour</i>	<i>Contres</i>
<b>37</b>	<b>37</b>	<b>33</b>	<b>4</b>

**Il est confirmé que M. Yvan Demierre reste à la commission de gestion par :**

**33 voix pour**  
04 contres

M. Yvan Demierre prend la parole et remercie l'assemblée, laquelle l'applaudit.

▪ **Point no 5 de l'ordre du jour**

**PREAVIS MUNICIPAL No 14/2014**

**Adoption de l'arrêté d'imposition 2015**

La présidente donne la parole à la municipalité.

**M. Paul Ménard, municipal** informe que le taux d'imposition restera de 66%. Les coûts reliés à la facture sociale et l'augmentation de la péréquation nous obligent à maintenir ce taux. Concernant l'augmentation de la facture sociale il faut rappeler que plus de 25% de ces coûts sont liés aux remboursements des assurances maladie, donc il y aura d'avantage de familles qui devront faire appel à l'aide cantonale, qui sera reportée sur les communes. La commune fait un maximum pour contrôler ces coûts de fonctionnement. Il y a énormément de projets pour lesquels la commune devra investir des sommes importantes. Il faut rappeler aujourd'hui que le taux d'endettement qui est inférieur de moitié à celui la moyenne cantonale. La construction de l'école aura une pression financière sur quelques années à partir de 2016. Un gros point celui de l'évacuation des eaux pour lequel il faudra s'attendre à des investissements importants. Tout le reste ne change pas. M. Paul Ménard, municipal attend l'appui du conseil pour ce préavis.

La présidente remercie M. Paul Ménard

La présidente donne la parole à la commission des finances

**M. Denis Berger**, informe que la commission des finances dans son rapport de commission a abondamment discuté avec la municipalité, en particulier avec Paul Menard. Nous pensons qu'il est prématuré de discuter d'une éventuelle baisse d'impôts sachant tous les grands projets qui sont en cours, et c'est la raison pour laquelle nous vous recommandons d'accepter ce préavis tel que présenté. Cela dit, la commission des finances sera très attentive de manière à surveiller le financement des travaux futurs et le degré de priorité des grands projets déjà proposés par la municipalité.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur ce préavis.

**Info:** **M. Gilles Dächer** réagit et mentionne un petit reportage sur la TSR concernant quelques familles en difficulté joignant la commune de Arnex qui ont du augmenter leur point d'impôts en raison l'arrivée de ces gens en difficulté. Je ne dis pas que l'on ne doit pas aider les gens en difficulté.

M. Gilles Dächer pense qu'au niveau de l'aide sociale la commune de St-Cergue, elle a « donné » et déjà bien « donné », il voulait savoir si au niveau de la commune il ne serait pas possible de mettre en place un mini eco-pop, non pas pour endiguer l'augmentation de la population mais tout au moins pour limité la venue extravagante de gens qui ne payent pas d'impôts et qui coûtent très cher à la commune.

**Info:** **Mme Danièle André, municipale** pense qu'une telle mesure serait très anti-sociale. Elle ne voit pas comment un panneau pourrait être disposé à l'entrée du village, annonçant « revenu inférieur à .... s'abstenir », ceci n'est pas applicable. Dans l'accueil de jour, Mme Danièle André a l'habitude de recevoir les parents qui déclarent des revenus paraissant peu crédibles. Il n'est pas possible de faire davantage.

**R :** **M. Gilles Dächer**, mentionne que ce n'était pas du tout ce qu'il voulait dire mais voulait s'assurer que la commune est capable de prévenir de ces abus. Vous venez de répondre à ma question en disant que vous vérifiez ce qui se passe, vous appelez des gens, posez des questions, vous leur dites, attendez qu'est-ce que vous nous cacher ? et ça c'est ce que je voulais entendre.

**Q :** **M. Anton Brawand**, bien entendu je m'oppose également à l'idée d'un eco-pop. Il me semble qu'il peut y avoir une alternative, de voir une péréquation financière intercommunale ne pourrait pas tenir compte dans certains cas de charges exceptionnelles que certaines communes ont dans le domaine social. Je ne sais pas si ceci a été calculé, mais il me semble qui si une commune a beaucoup de charges, beaucoup plus que d'autres, ceci devrait être éventuellement compenser par une subvention.

**R :** **Mme Danièle André, municipale** dit qu'elle peut donner une réponse, un article est paru dans le 24 Heures relatant une séance intercommunale du réseau d'accueil des Toblerones au cours de laquelle il a été créé un fond de solidarité pour aider des communes telles que la nôtre. Des informations seront données à ce sujet lors de la présentation du budget 2015.

**Rem :** **M. Frédéric Fluck**, rebondit sur le point de M. Gilles Dächer. On constate, malgré l'augmentation de la population, que les rentrées fiscales liées aux revenus des ménages ne sont pas en augmentation parallèles, je pense qu'en dehors des artifices que l'on pourraient mettre en place par la subvention ou la péréquation modifiée, nous devons encourager les gens à venir habiter dans notre commune, non pas parce que les loyers sont bon marchés mais parce que nous avons une bonne qualité de vie, il faut qu'on leur offre ça, je pense qu'il faut s'attendre, et l'on doit s'y préparer, à dépenser de l'argent pour nos infrastructures parce que nous avons un gros gros retard. Nous sommes une station touristique et nous devons y mettre les moyens car sinon nous y arriverons pas.

**R :** **M. Paul Ménard, municipal** tient à rassurer quant à la situation financière de St-Cergue. La situation financière de la commune est saine. Le pourcentage de contribuables qui payent des impôts par rapport à ceux qui n'en paye pas est semblable à la moyenne des communes du canton.

**Rem :** **M. Gilles Dächer**, dit avoir voté oui pour l'augmentation des impôts, il trouve que c'est tout à fait normal mais dit et constate que le tableau des chiffres qu'il lui avait été présenté était nettement plus noir que ce qui vient d'être présenté.

**R :** **M. Paul Ménard, municipal** rebondit, le point d'impôts aujourd'hui est pour répondre essentiellement à l'augmentation de la facture sociale, de la péréquation cantonale et de la réforme policière.

De plus, nous devons faire face à la situation actuelle et justifie ses dires en mentionnant que certains gros projets (l'école, le réseau d'eau, l'évacuation des eaux jusqu'en 2018) ne peuvent absolument pas être repoussés. La commune n'est pas dans une situation désespérée parce que nous avons adopté cette nouvelle imposition à partir de 2014. Ces investissements peuvent se faire, parce que nous avons aujourd'hui les finances pour y faire face.

**Rem :** **M. Yves De Garrini**, revient sur ce que M. Gilles Dächer a dit concernant le déséquilibre de la qualité de vie que l'on pouvait attendre de certaines habitations, habitats et les conséquences si l'on ne respectait pas ça. On s'aperçoit que certaines zones ne sont plus en zone villa-chalet mais qui sont en zone adopté par plan de quartier, ce ne sont pas des PPE mais rien ne nous garanti que nous ayons de très forts contribuables dans ces genres d'habitations. Nous avons constaté dans le quartier « au Pelesse », où des parcelles anciennes qui tombent en ruines, sont rachetées pas des espèces de promoteurs/acquéreurs et la vocation de ces habitations vont aller dans un délabrement de la qualité de vie des habitants et donc des contribuables et c'est justement ce a quoi on doit veiller le prochain PGA à rééquilibrer cette partie-là, si cela est encore possible. Je vous rappelle mon intervention lors du 1<sup>er</sup> conseil 2013 qui portait déjà sur ces questions-là.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif à l'arrêter d'imposition pour l'année 2015 selon préavis 14/2014

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE:**

- . Vu le préavis de la Municipalité,
- . Ouï le rapport de la commission de finances chargée d'examiner cet objet
- . Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**D'accepter l'arrêter d'imposition pour l'année 2015 tel que présenté :**

**Le préavis n° 14/2014 est accepté**

**Par : 34 voix pour**  
01 voix contre  
02 abstentions

- **Point no 6 de l'ordre du jour**

#### **PREAVIS MUNICIPAL No 15/2014**

**Demande de crédit de CHF 1'800'000.- pour la construction de la nouvelle station de pompage à Combe Froide et des conduites liées à cette réalisation – Préavis no 15/2014**

La présidente donne la parole à la municipalité, Mme Cornélia Gallay.

**Mme Cornélia Gallay, syndique** informe que l'élément essentiel est une mise en commun des ressources entre Trélex et St-Cergue, alors que jusqu'à présent St-Cergue avait un droit de 180 l/min que nous achetions.

La commune de Trélex a fait passer le préavis communal et mercredi dernier le conseil communal a accepté le montant de CHF 795'000.- pour leurs réalisations.

La présidente remercie Mme Cornélia Gallay et donne la parole à M. Paul Ménard.

**M. Paul Ménard, municipal** désire expliquer ce qu'est le fond de réserve. Le compte 9280.20 est un compte de réserve, créé en 2001 pour un montant de CHF 40'000.- Chaque année ce compte est alimenté, aujourd'hui il est de CHF 2'500'000.- Ce compte a eu des baisses car il a déjà été utilisé en 2005 pour l'extension du réseau de défense incendie de La Cure pour CHF 132'000.- Il a également été utilisé pour un montant de CHF 400'000.- Chaque année ce compte est alimenté de l'ordre de entre CHF 300'00.- / CHF 400'000.-, il est un surplus des recettes sur les charges du compte 810.4341 (taxe de raccordement). Fin 2013 nous avons commencé à engager une partie de ce compte pour la somme de CHF 1'000'000.- Ce fond de réserves est régulièrement utilisé pour amortir des investissements d'infrastructures. La couverture financière de ce compte fonds de réserve est de 160.7%. La durée d'amortissement sera de 30 ans.

La présidente donne la parole à la commission des finances

**M. Denis Berger**, suite à la présentation de Paul Ménard, je suis contraint de reprendre le dernier paragraphe du chapitre 5 de notre rapport qui mentionnait la manière d'amortir partiellement l'investissement en une fois, tel que proposé par la municipalité, avec un prélèvement de 1MCHF sur le compte de réserves affectées pour l'eau. Ceci présente un avantage que vient de présenter Paul, mais aussi un inconvénient. L'inconvénient étant que cette somme de 1MCHF va disparaître de la comptabilité après les comptes de 2014, donc l'année prochaine et lorsque l'on voudra faire, dans 5 ou 10 ans, le calcul du prix de l'eau si on doit revoir le prix de vente, cette somme aura disparu. Nous avons été confrontés à un même problème lors de la dernière législature. Lorsque nous avons établi le chauffage à bois pour le Vallon, il y avait un amortissement en une fois de CHF 598'000.-, qui a disparu, et maintenant quand on va calculer le prix de l'énergie à vendre aux gens qui sont impliqués, y compris la commune, et bien cette somme a disparu dans les comptes annuels, puisque l'on a amorti en une fois, et bien le coût de l'énergie apparaît bien meilleur marché par rapport à ce qu'elle a coûté réellement à la commune. C'est la raison pour laquelle nous avons fait cette remarque. L'amortissement en une fois d'une grosse somme n'est pas quelque chose que nous aimerions recommander. La question était ouverte sur la couverture des comptes de réserves, nous avons vu les chiffres, un peu plus de 7MCHF sur les actifs, mais dans ces actifs quelle est la partie de liquidité ? Car ce sont des factures que nous allons devoir payer, s'il faut vendre des actifs pour pouvoir payer des factures et bien nous avons un problème. C'est toute la question de l'équilibre qui était souligné par la fiduciaire dans les différents comptes des différentes années, de garder suffisamment de réserve non seulement dans les actifs mais aussi dans les liquidités, de façon à pouvoir payer les factures et séparer ce que l'on doit emprunter pour pouvoir payer et puis ce que l'on peut payer directement avec les liquidités de trésorerie courante. Mise à part ceci, vous vous souvenez que l'on a voté en décembre l'année passée le budget, le préavis pour la construction du réservoir, il était bien entendu que l'on serait contraint de continuer l'investissement de manière à pouvoir remplir le réservoir en installant cette station de pompage. Les choses ont pris du retard pour des raisons de contraintes cantonales, comme nous l'avons mentionné dans notre rapport, il y a une nouvelle étude qui a été faite, les conclusions auxquelles est arrivé cette étude, qui a été reprise par la municipalité pour ce préavis, de même que le préavis qui a été accepté par la commune de Trélex, et bien c'est quelque chose qui est indispensable et il faudra passer par cet investissement de manière à assurer l'approvisionnement en eau sous pression pour la commune. C'est la raison pour laquelle, en dépit de la remarque que nous avons faite, que je viens de détailler, notre conclusion est de vous proposer d'accepter le préavis tel qu'il est présenté sans autre problème. La commission des finances se penchera régulièrement sur les comptes et sur les différents budgets, de manière à s'assurer que la somme de 1MCHF si elle est amortie en une fois elle ne soit pas oubliée, parce que l'on devra déterminer le prix effectif des services que nous offrons aux habitants de la commune.

La présidente remercie M. Denis Berger et ouvre la discussion sur le préavis n°15/2014

**Info-** La présidente donne la parole à M. Gerhard Odermatt, lequel confirme son vote pour le préavis15/2014. Cela nous fait plaisir de voir qu'il y a des investissements qui se font, qui ont pris du retard, et j'ai beaucoup plus de plaisir à appuyer ça, qu'une éventuelle patinoire. A part cette parenthèse, je voulais simplement soutenir le point de la commission des finances et j'ai en fait relevé le même point qui est marqué dans le dernier paragraphe du rapport de la commission des finances, à savoir inviter la municipalité à revoir leur manière de faire des amortissements. Parce que l'amortissement normalement ne se fait pas de la manière dont il est proposé aujourd'hui, un amortissement comptable se fait tout simplement en l'étalant sur le nombre d'années de la durée de l'investissement et j'ai voulu essayer de discuter ce point a un conseil mais il n'y avait pas moyen d'avoir un dialogue là-dessus, j'encourage la municipalité à réfléchir encore une fois et à revoir ce point.

La parole n'étant plus demandée, la présidente clôt la discussion et passe au vote relatif concernant ce préavis 15/2014

**LE CONSEIL COMMUNAL DECIDE :**

- **Vu le préavis de la municipalité no 15/2014**
- **Ouï le rapport de la commission de finances chargée d'examiner cet objet**
- **Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour**
  
- **D'autoriser la municipalité à entreprendre la construction de la nouvelle station de pompage à Combe Froide, des conduites et des travaux d'adaptations liés à cette réalisation**
- **D'octroyer à cet effet un crédit de CHF 1'800'000.-**
- **De financer cet investissement de la façon suivante :**
  - CHF 340'000.- par la trésorerie courante
  - CHF 1'300'000.- par un emprunt faisant partie des dépenses d'investissement de la législature
  - CHF 160'000.- par la subvention de l'ECA liée à la défense incendie
  
- **D'amortir en une fois une première tranche de CHF 1'000'000.- par prélèvement sur fond de réserve de l'eau, compte du bilan 9280.20 et le solde, soit CHF 640'000.- sur une période de 30 ans, via le même compte.**

**Le préavis n° 15/2014 est accepté**

**Par : 37 voix pour**  
0 voix contre  
0 abstention

▪ **Point n° 7 de l'ordre du jour**

**Propositions individuelles et divers**

La présidente ouvre la discussion.

**Info :** **M. Stéphane André**, c'est n'est pas une question c'est une remarque qui concerne toujours nos ASP qui ne sont de nouveaux pas présents lors de nos manifestations. On a eu la Mi-été, avec beaucoup de monde et des véhicules plein le parking, beaucoup de véhicules étaient stationnés devant la caserne des pompiers, donc impossible de sortir avec nos véhicules. J'ai tenté de les joindre, j'ai eu un ASP qui m'a répondu qu'il allait voir ce qu'il pourrait faire, deux heures après c'était toujours la même chose, donc on ne pouvait pas sortir de la caserne. Dernière remarque pour la Désalpe, ils étaient à nouveau pas là, puisqu'ils ont travaillé la nuit, c'est sûr qu'ils sont plus tranquilles la nuit que la journée, alors je pense que là nous jetons l'argent par les fenêtres avec ces gens. Les pompiers doivent travailler bénévolement parce que sinon ça coûte trop cher alors que eux sont grassement payé et ne sont pas souvent présents.

**R :** **Mme Cornélia Gallay, syndique** prend note du commentaire et mentionne que la circulation ne peut pas se faire à deux lors d'une manifestation comme la Désalpe, par contre elle va se renseigner sur ce qui s'est passé. Madame la syndique apprécie de recevoir des retours pour pouvoir poser des questions lors des rencontres régulières avec ASP.

**Q :** **M. Anton Brawand** propose que le document sur le profil énergétique soit posté sur le site de la commune. D'autre part, il informe d'une demande venant de l'équipe Artipuce, est-ce que la municipalité a une proposition pour ce problème, si non, serait-il possible de l'inclure à l'ordre du jour du prochain conseil communal afin de pouvoir y étudier ce problème.

**R :** **La présidente**, mentionne que la lettre d'Artipuce va pouvoir analysée à la maison et de lui faire part de tout commentaire. La municipalité va en discuter et dire si elle souhaite apporter un complément d'information ou une proposition, on en discutera. C'est tout ce que je peux répondre, sinon est-ce que la municipalité souhaite rajouter quelque chose ?

**Info :** **Mme Cornélia Gallay, syndique** prend la parole et dit vouloir étudier cette demande. De plus, elle mentionne avoir déjà eu des contacts avec M. Strobino qui cherche un local ou un container mais que pour le moment la commune n'a rien de disponible ni de lieu où mettre un container. Après avoir reçu le courrier il sera traité.

**Q :** **M. De Garrini**, revient sur le procès-verbal qui a été accepté sans discussion. Je constate que sur le quorum il y a des nouveautés, qui ne correspondent pas tout à fait aux usages et au règlement. Notamment, à la 3<sup>ème</sup> ligne, on a le nombre de membres appelés, il s'agit certainement d'une faute car il s'agit du nombre de gens présents. A la 4<sup>ème</sup> ligne on a le nombre de personnes participant au vote est de 38 ce qui n'est pas la même chose que 39 alors que le conseil précédent on avait deux fois le même chiffre (40 et 40). On a en plus le rajout d'une ligne en caractère gras qui précise tout simplement une partie du règlement notamment l'art. 29, qui dit que « la présidente ne participe au vote que pour départager celui-ci selon l'art 29 du règlement ». Or, cette restriction, cette appréciation, règlement de la présidente, n'est invoqué qu'en cas de vote non secret, d'après l'art. 29, donc la question se pose, quelle est la personne dans le conseil qui n'est pas autorisé à voter selon la légitimité de la 4<sup>ème</sup> ligne ou alors qu'il s'agit d'une erreur, j'aurais aimé que l'on supprime cette faute et que l'on s'en tienne strictement au règlement qui est tout récent et qui précise très exactement, non seulement dans l'art. 29 mais dans l'art. 79 al.10, les compétences de la présidente en matière de votation.

**R :** **La présidente** confirme qu'elle a le droit de vote que pour les votations à bulletin secret, elle n'a pas le droit de voter lors de préavis ou autre en tant que présidente. Elle confirme que le nombre de votants est de 37 même si les membres de conseillers présents est de 38.

La présidente donne la parole à Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat

**Q :** **Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat**, effectivement la remarque de M. Yves De Garrini est légitime, mais c'est une erreur qui date de plusieurs conseils, de plusieurs années et ce que je propose est que pour le dernier point on change en disant « le nombre de personnes participant au vote à main levée est de 37 », comme ça cela résoud le problème.

La présidente remercie Mme Magali Borgeaud-dit-Avocat et prend note de sa remarque. Elle va faire le nécessaire pour que la prochaine fois tout soit plus clair.

**Q :** **Mme Christiane Maillefer**, en introduction le municipal a parlé de la construction de l'école et a parlé d'une commission qui a été créée, est-il possible d'en connaître la composition.

**R :** **M. Pierre Graber, municipal** donne la liste des membres de la commission, à savoir : BG Atelier Conseils, notre architecte conseil, M. Frédéric Fluck, ici présent, M. Pierre Baude, M. Gilles Tirvaudey, de la commission de finances, nous avons aussi 2 personnes qui représentent l'école, M. Simon Lagger Directeur de Genolier, Mme Elisabeth Mertens doyenne d'Arzier, Mme Danièle André, Mme Cornélia Gallay et moi-même, de la municipalité. Il mentionne que cette commission n'est pas définitive.

**Q :** **M. Gerhard Odermatt**, donne deux informations, la première revenir sur le postulat touristique, le conseil régional a retiré le projet de patinoire à St-Cergue ça c'est la 1<sup>ère</sup> nouvelle et la deuxième est que le conseil régional a décidé d'investir CHF 1'000'000.- pour le Massif de La Dôle. Il demande à la municipalité de donner une réponse sur le parking de la Givrine

**R :** **Mme Gallay, syndique**, indique que la réponse sera donnée dans le cadre de la réponse au postulat d'ici la fin de l'année.

**Q :** **M. Yves De Garrini**, mentionne qu'il avait été annoncé que le projet du PGA devait être annoncé pour 2014 et demande qu'en est-il ?

**R :** **M. Paul Ménard, municipal**, nous espérons pouvoir faire un préavis encore cette année. Il ne sera plus possible de construire 1m2 donc nous en sommes là. Aujourd'hui tout déplacement de zone constructible doit être compensé au m2. Si aucune réponse n'est donnée d'ici le 31 octobre, le canton le fera à notre place. Il y a quelques soucis sur le formulaire qui nous a été donné (manque les internationaux entre autre). Dans le futur il sera de plus en plus difficile d'augmenter la population dans les communes. Il espère bien pouvoir présenter le PGA lors du prochain conseil communal.

**Info :** **Mme Muriel Jelk**, nous informe que, après les divers demandes faites pour que la halte de Pralies puisse avoir un abri, et bien, une année plus tard, quand même, nous allons avoir l'abri au Pralies.

La parole n'étant plus demandée la présidente clôt la discussion.

Date du prochain conseil communal, le 9 décembre à 20 h

**La présidente clôt la séance à 22 :10**

La présidente

La secrétaire

Maria Guichard

Evelyne La Ferla